

Epierre

VILLAGE DE MAURIENNE

CONTACT

Secrétariat
secretariat@epierre.fr

Mr Le Maire
maire@epierre.fr

www.epierre.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

N°367

DU 07/04/2015

Présents : Mmes DREGE Sylvie, GILBERT Claudine, POULAIN Rose-Marie, Mrs ACHARD Alain, AUGEM Jean-Michel, BOUVIER Jean, CHANU Olivier, COMBET JeanPaul, CONTI Sylvain, FONTAINE Jean-Marie, MARTINEZ Jackie, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc.

Absentes : Mmes Huguette DELESTRE, Djamila MIMOUN.

Début de la séance : 19 h 00

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Investissement

Fonctionnement

Résultat de clôture

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Investissement

Fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT BEAUCHAMP

Investissement

Fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF EAU

Investissement

Fonctionnement

Résultat de clôture

RESULTAT DE CLOTURE

-32 232.52 €

583 385.77 €

551 153.25 €

0.00 €

646.31 €

0.00 €

0.00 €

139 022.29 €

12 322.74 €

151 345.03 €

SOIT UN RÉSULTAT GLOBAL D'EXÉCUTION 2014

702 498.28 €

Hors de la présence de Monsieur BOUVIER Jean, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2014 pour les budgets : communal, eau, CCAS et lotissement Beauchamp.

COMPTE DE GESTION 2014

Les comptes du receveur municipal, qui retracent dans le détail les opérations financières communales ne soulèvent aucune remarque particulière.

Monsieur Le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2014 pour les budgets : communal, eau, CCAS et lotissement Beauchamp.

BUDGETS 2015

Monsieur REFFET Jean-Luc indique que ces budgets ont été établis en trois étapes :

- Une première phase préparatoire réunissant le Maire, les adjoints où sont abordées les priorités d'investissement;
- Une deuxième phase où la Commission des Finances valide ou corrige les options choisies, établit le budget et propose l'évolution du prix de l'eau et les taux des impôts locaux;

- Une troisième phase pour valider les écritures et affectations comptables notamment l'imputation analytique de l'exécution du budget de l'année précédente.

La présentation en Conseil Municipal est l'aboutissement de ces étapes qui doivent faire l'objet d'un vote pour approbation.

Trois budgets sont présentés :

BUDGET GÉNÉRAL 2015 (BUDGET PRINCIPAL)

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	1 563 819,00 €	1 563 819,00 € (1)

(1) dont 402 821 € provenant de la section fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 148 809,00 € (1)	1 148 809,00 €

(1) dont 402 821 € affectés à la section investissement

Vote : unanimité

BUDGET CCAS 2015

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	0.00€	0,00 €
FONCTIONNEMENT	1 700,00 €	1 700,00 €

Vote : Unanimité

BUDGET EAU 2015

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	186 663,00 €	186 663,00 €
FONCTIONNEMENT	110 318,00 €	110 318,00 €

Vote : Unanimité

BUDGET LOT BEAUCHAMP 2015

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	171 000,00 €	171 000,00 €
FONCTIONNEMENT	171 000,00 €	171 000,00 €

Vote : Unanimité

Les quatre budgets sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

TRAVAUX PRÉVUS EN 2015 :

• Entrée Nord	305000 €
• Salle des Fêtes	500 000 €
• Remplacement ponts Mollard et Tardy	210 000 €
• Centre technique communal	55 000 €
• Parking place mairie	46 000 €
• Enrobés	25 000 €
• Toilettes Pré Barthélémy	2 700 €
• Jeux école maternelle	4 500 €
• Mobilier école et mairie	2 535 €
• Tracteur	25 000 €
• Matériel informatique	1 500 €
• Pompe et sécurisation poste refoulement	25 000 €
• Plan Communal de Sauvegarde	2 500 €

TARIF DE L'EAU POUR 2015 (AUGMENTATION DE 2,5%) :

• Résidence principale	117,38 €
• Résidence secondaire	79,69 €
• Local profession libérale	117,38 €
• Commerce	152,92 €
• Point d'eau supplémentaire pour divers usages	79,69 € (agricole, propriété etc.)
• Entreprise en Z.I. disposant de compteurs, le m3 :	1,49 €

Précisions complémentaires sur le mode de calcul :

Les logements de fonction sont comptabilisés en sus des commerces ou des locaux professionnels.

Dans l'éventualité de maison uni familiale, il y a plusieurs redevances dès l'instant que les appartements sont indépendants (cuisine + sanitaires indépendants) même si un seul compteur électrique demeure pour l'immeuble.

Entreprises industrielles disposant de compteurs : GMS, JEMAPLAST, EOLANE, LANXESS SAS et TRANSGOURMET.

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Proposition de maintien des taux de l'année précédente concernant les taxes directes locales.

Monsieur Jean-Luc REFFET rappelle que les taux des impôts locaux de la Commune sont très modérés par rapport aux communes du canton et de la Savoie.

	Taux Communal
Taxe habitation	10.53 %
Taxe foncière	11.97 %
Taxe foncière non bâtie	53.34 %
C.F.E (Contribution foncière des entreprises)	24.02 %

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Montant global 11 780 €

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2014

Monsieur Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité:

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

DIVERS

Fleurissement du Tour de France : 2 vélos ont été peints. L'action des fleurs a été négociée avec Monsieur CHAMPIOT de Saint Léger (10 variétés de fleurs) au prix accordé pour la commune. Les commandes seront prises à la mairie auprès de Claudine GILBERT et Jean-Michel AUGEM. La prochaine réunion se tiendra le 17 avril 2015 à 2015.

IMPÔTS

La commune d'Epière n'a plus la main sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), elle est sous l'autorité de la Communauté de Communes. Les Epierrains participent donc au financement de l'enlèvement pour toutes les communes du canton.

CARSAT - RETRAITE ET DÉCLARATION DE REVENUS

Par mesure de simplification administrative, à partir de cette année, la Carsat Rhône-Alpes n'adressera plus les déclarations fiscales à ses retraités par courrier. Nous vous remercions de relayer cette information auprès du public de votre commune, si possible en la publiant dans votre bulletin municipal.

Retraite et déclaration de revenus : une démarche simplifiée

Les retraités effectuent tous les ans une déclaration de revenus qui doit intégrer le montant de leur retraite.

Afin de simplifier leurs démarches, la Carsat Rhône-Alpes communique directement à l'administration fiscale, chaque année, le montant des revenus perçus au titre de la retraite du régime général. Ce montant imposable figure alors sur la déclaration de revenus pré-remplie.

Les retraités n'ayant plus à reporter ce montant sur la déclaration, il n'est plus envoyé par courrier postal au profit d'une information disponible à tout moment sur www.lassuranceretraite.fr (après création de leur espace personnel).

Les personnes ne disposant pas d'un accès Internet peuvent obtenir ce montant sur le serveur vocal du 3960 en tapant le choix 0 (se munir de son numéro de sécurité sociale et du montant de son dernier paiement).

Pour plus d'informations et pour accéder à l'offre de services Internet, rendez-vous sur www.lassuranceretraite.fr

La séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,

Jean BOURNER